

**Direction interrégionale DIROI**

50 Boulevard du Chaudron  
97490 Sainte-Clotilde  
Tél : 0262 92 11 00  
Fax : 0262 92 11 47

Société QUADRAN Energies Libres  
Agence de La Réunion  
A l'attention de M. Gaël Vallée  
5, rue Henri Cornu  
97490 Sainte-Clotilde

*(En recommandé avec accusé de réception)*

*Sainte Clotilde, le jeudi 8 septembre 2016*

*Affaire suivie par : Jean-Philippe Laurac*  
*Téléphone : 0262 92 11 33*  
*Référence : DIROI/OBS/D n° 1 610 371*

**OBJET :** Projet éolien sur la commune de Ste-Suzanne vis-à-vis du radar météorologique du Colorado  
**REF :** Votre courrier du 30 août 2016

Monsieur,

Par courrier en référence, vous avez saisi Météo-France concernant votre projet d'installation de parc éolien au lieu dit les Hauts de la Perrière à Sainte-Suzanne. Ce parc éolien se situerait à une distance de 18 kilomètres du radar<sup>1</sup> le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens (à savoir le radar du Colorado).

Ce projet ne respecte donc pas la « distance minimale d'éloignement » fixée par l'arrêté du 26 août 2011 modifié par l'arrêté du 6 novembre 2014 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, l'acceptabilité du projet est soumise au respect des conditions prescrites par cet arrêté.

Tous les aérogénérateurs de votre projet présentent en revanche un éloignement supérieur à la « distance de protection » fixée par le même arrêté. L'avis de Météo-France n'est donc pas requis.

Aux termes de l'arrêté susvisé, l'acceptabilité de votre projet ne peut être prononcée par le service instructeur que si vous lui fournissez une étude des impacts cumulés générés par

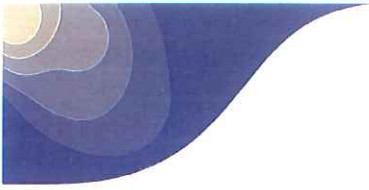
<sup>1</sup> Les coordonnées géographiques des radars concernés vous sont accessibles depuis l'extranet <http://www.meteo.fr/special/DSO/RADEOL/> (avec le login « radeol » et le mot de passe « !VI-314! »).

**Météo-France**

73 av de Paris. 94165 St Mandé Cedex  
<http://www.meteo.fr>

Météo-France, établissement public administratif  
sous la tutelle du ministère chargé des transports

Météo-France, certifié ISO 9001-2008 par Bureau Veritas



l'ensemble des aérogénérateurs implantés en deçà de la distance minimale d'éloignement (qu'il s'agisse d'aérogénérateurs de votre propre projet ou des autres parcs éoliens), et que cette étude justifie du respect des critères fixés par l'arrêté.

Je vous prie, Monsieur, de croire en l'assurance de toute ma considération,

Le Directeur Interrégional de Météo-France  
pour l'Océan Indien



David GOUTX

Copies: D, OBS/D, DSO/ERF/PMO/DA Sec chrono